



NOTE AU DOSSIER

OBJET : Rapport de la réunion du Comité local d'approbation des projets

1. Depuis 2006, dans le cadre de la coopération avec le Gouvernement, des réformes ont été entreprises au niveau programmatique conformément aux Déclarations de Paris. Le processus de la formulation des cadres et instruments d'intervention a été fortement participatif. A telle enseigne que de l'UNDAF, au PTA en passant par le CPD et le CPAP, l'implication des partenaires nationaux est très forte et quasiment permanente.
2. Au niveau de la mise en œuvre, les structures de supervision (comité de pilotage) et de gestion (équipe de gestion) placées sous l'autorité des chefs de département ministériel garantissent l'appropriation nationale tout en laissant une large porte au partenariat et à l'appui conseil du bureau.
3. Dans ce nouveau cadre de travail, il n'y a plus un comité local d'approbation de projet. Il est remplacé par les rapports initiaux du comité de pilotage

Fait à Bangui le 4 mars 2010

Aline MALIBANGAR

Chargée de Programme Environnement Energie

